

Le Transport de matières nucléaires : le navire Atlantic Osprey



Le navire Atlantic Osprey

Le navire Atlantic Osprey fait partie de notre flotte de navires affectés au transport de matières nucléaires. Ce navire, conforme à la classification INF2 de l'Organisation Maritime Internationale, est exploité principalement pour des transports européens et transatlantiques.

C'est un navire multifonctions avec possibilité de chargement classique par grue, mais pourvu également d'un accès pour véhicules grâce à la porte arrière qui se transforme en rampe d'accès.

Transportant des matières nucléaires l'Atlantic Osprey est soumis à des procédures très différentes de celles d'un navire conventionnel. Pour un transport conventionnel la procédure exigerait simplement de fermer et de sécuriser la porte arrière avant le départ du navire.

L'Atlantic Osprey est équipé, devant la porte arrière, d'une cloison additionnelle. Celle-ci incorpore une porte hydraulique étanche pour permettre l'entrée des véhicules tout en créant une barrière étanche entre la porte arrière et la cargaison. Une autre cloison, au centre de la cale, vient renforcer encore la subdivision du navire et sa stabilité en cas d'avarie.

La sécurité à bord

Certifié INF2, l'Atlantic Osprey est doté de moyens de sécurité excédant ceux d'un navire conventionnel, à savoir :

- Un système de détection et d'alarme incendie (courant mais non obligatoire sur un navire conventionnel),
- Un système fixe d'extinction d'incendie par l'eau; (système fixe d'extinction obligatoire dans chaque cale, en plus du système de protection incendie par CO2),
- Un système d'extinction incendie dans la salle des machines (la salle des machines principale et les salles des machines secondaires doivent être équipées de systèmes fixes d'extinction d'incendie),
- Des systèmes de ventilation indépendants. La ventilation des cales est indépendante de la ventilation des autres zones du navire,
- Une alimentation électrique de secours, afin qu'une panne de l'alimentation principale n'affecte pas l'alimentation secondaire,
- Un Plan d'Urgence Maritime; chaque navire doit avoir son propre Plan d'Urgence, approuvé par l'Autorité Compétente. Dans le cas de l'Atlantic Osprey le Plan d'Urgence est approuvé par le "Maritime and Coastguard Agency" du Royaume-Uni.

International Nuclear Services et sa filiale Pacific Nuclear Transport Limited (PNTL) possèdent plus de quarante ans d'expérience dans le transport de matières nucléaires; combustibles nucléaires usés, déchets nucléaires vitrifiés, plutonium, et combustibles neufs pour alimenter des centrales nucléaires.

La sécurité du transport

Tout transport de matières nucléaires est soumis à l'approbation par les Autorités Compétentes d'un Plan de Transport. Ainsi dans le cas d'un transport entre le Royaume-Uni et la France, ce Plan de Transport est approuvé par l'OCNS (Office for Civil Nuclear Security) pour le gouvernement britannique, et en France par le HFDS (Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité) auprès du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

La protection physique

Les mesures de protection physique destinées à protéger le navire et sa cargaison contre d'éventuelles menaces sont conformes aux exigences des Autorités Compétentes, et sont basées sur des normes internationales :

- Convention pour la Protection Physique de Matières Nucléaires (Agence Internationale de l'Énergie Atomique INFCIRC274).
- La Protection Physique des Matières et Installations Nucléaires (Agence Internationale de l'Énergie Atomique INFCIRC225).

Le Plan d'Urgence

Conformément aux exigences de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, une équipe d'experts dans les domaines maritime et nucléaire est disponible 24H/24H pour intervenir en cas d'urgence.

Un équipage expérimenté

A bord, un équipage entraîné et expérimenté exploite ce navire. Chacun des officiers supérieurs est qualifié pour effectuer, le cas échéant, le travail de son supérieur hiérarchique. Ainsi le commandant en second détient le brevet de Commandant.

Tout le personnel suit un programme de formation pour renforcer continuellement ses compétences et qualifications.



Réglementation applicable au navire Atlantic Osprey

- Certifié par l'Autorité Compétente Britannique (MCA) comme navire de classe INF 2,
- Réglementation de l'AIEA pour le transport de matières radioactives,
- Recommandations de l'AIEA pour l'établissement de plans d'urgence liés au transport de matières radioactives,
- Convention pour la Protection Physique de Matières Nucléaires AIEA - INFCIRC274,
- La Protection Physique des Matières et Installations Nucléaires AIEA - INFCIRC225, révision 4,
- OMI - SOLAS (Convention internationale pour la sauvegarde des vies en mer),
- OMI - MARPOL (Convention internationale pour la prévention des pollutions par les navires),
- OMI - Code IMDG code (Organisation Maritime Internationale. Code international de transport de matières dangereuses),
- OMI - Code INF (Code international pour le transport maritime de colis contenant des combustibles irradiés, du plutonium, et des résidus vitrifiés hautement actifs),
- OMI - Code ISM (Management International de la Sécurité à bord des navires),
- OMI - UNCLOS (Convention des Nations Unies sur le droit maritime),
- OMI - Code ISPS (Code International pour la Sécurité des Navires et des Installations Portuaires)



**International
Nuclear Services**

Hinton House, Risley,
Warrington, Cheshire WA3 6AS
Tel: +44 (0)1925 833030
Fax: +44 (0)1925 822711
www.innuserv.com
www.innuserv.fr